



- Mesdames et messieurs les commissaires ont adopté une résolution à l'effet d'appuyer un projet de centre sportif présenté par la Ville de Boucherville, à être réalisé en partenariat avec la Commission scolaire des Patriotes et le Centre Gilles-Chabot;

De présenter une demande au MELS pour l'ajout d'un plateau d'éducation physique à l'école secondaire De Mortagne;

De mandater le comité institué à cette fin par le Conseil pour négocier un protocole d'entente avec la Ville de Boucherville, le cas échéant.
- Considérant la nécessité de transférer l'un des groupes de l'éducation préscolaire qui devait être situé à l'école Jacques-Rochelleau / Saint-Basile à l'école de la Chanterelle pour l'année scolaire 2009-2010, le Conseil des commissaires a résolu de modifier l'acte d'établissement de l'école de la Chanterelle pour y préciser que l'école dispense l'éducation préscolaire.
- Considérant l'étude réalisée et la recommandation positive du Comité stratégique de soutien à la mission éducative, les membres du Conseil des commissaires ont résolu d'adresser une demande d'allocation au MELS pour agrandir l'immeuble de l'Envolée-du-Boisé en y ajoutant un gymnase double, 16 locaux de classe et les locaux de service de garde et de service requis afin d'en faire la troisième école primaire de Saint-Amable offrant l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire du premier au troisième cycle.
- Le Conseil des commissaires a donné les mandats suivants en lien avec la décision à prendre concernant la demande d'intégration de la quatrième et de la cinquième secondaire à l'école le Carrefour :
 - Au Secrétariat général, de soumettre, pour analyse et approbation, au plus tard à une séance ordinaire ou spéciale du Conseil ayant lieu avant le 30 septembre 2009, un projet de calendrier de consultation conforme aux exigences précisées à l'article 6 de la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et à la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi qu'à la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école.*
 - Au Service de l'organisation scolaire, de présenter, pour analyse et approbation, dans le même délai, une synthèse des impacts découlant de l'intégration des classes demandée et tout autre document d'information pertinent au dossier.
- Considérant l'adhésion de toutes les instances consultées, mesdames et messieurs les commissaires ont adopté la *Politique pour les écoles à vocation particulière et les projets pédagogiques particuliers.* Cette politique entrera en vigueur à compter du 1er juillet 2009.
- Les membres du Conseil des commissaires ont résolu que l'école secondaire Ozias-Leduc maintienne son statut d'école de formation en arts, musique, pour une partie des élèves, pendant tout leur cheminement secondaire, et ce, pour les années 2009-2012.
- Considérant les taux d'intérêt chargés par les autres commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie et par les municipalités du territoire de la Commission scolaire des Patriotes, il a été résolu que le taux d'intérêt sur toute taxe scolaire impayée ainsi que sur les autres comptes recevables soit établi à 12% pour l'année 2009-2010.
- Attendu que les normes de la comptabilité scolaire ont été modifiées afin de respecter les principes comptables généralement reconnus et qu'en conséquence de l'application de ces nouvelles normes, la Commission scolaire des Patriotes prévoit adopter un budget 2009-2010 déficitaire, le Conseil des commissaires a adopté une résolution pour qu'une demande soit faite à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'autoriser la Commission scolaire des Patriotes à adopter un budget qui prévoit des dépenses cumulées supérieures aux revenus cumulés, autorisation sujette aux conditions et modalités qui y seront indiquées.
- Considérant les analyses et les recommandations des diverses instances consultées, mesdames et messieurs les commissaires ont approuvé le Plan quinquennal d'investissements 2009-2014 ainsi que les listes de projets présentés au MELS, pour l'année 2009-2010, pour les mesures «Maintien des bâtiments» et «Résorption du déficit d'entretien»
- Considérant que les écoles du secteur de Saint-Amable sont admissibles à ce programme, le Conseil des commissaires a résolu de mandater la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède, au nom de la Commission scolaire des Patriotes, à l'appel d'offres regroupé provincial concernant l'achat de lait-école pour l'année 2009-2010;
- Considérant l'entente relative au réaménagement des accès pour autobus à l'école secondaire Ozias-Leduc et que cette entente prévoyait le réaménagement d'un terrain de basket-ball sur une parcelle de terrain cédée à la Ville par bail emphytéotique, il a été résolu d'adopter l'entente relative au réaménagement du terrain de basket-ball à l'école secondaire Ozias-Leduc
- Il a été résolu de renouveler le bail de location avec la Paroisse Trinité-sur-Richelieu pour la «Maison catholique de la Bible» à Beloeil pour une période d'un an.